



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

De l'ambition à revendre!

Depuis la rentrée, nous avons consacré de nombreuses heures de discussion à deux dossiers d'importance : le plan triennal du SEOM ainsi que les propositions à faire valoir au VII^e Congrès de la FAE, qui se déroulera en janvier 2018.

Une chose est certaine : vos représentantes et représentants ont de l'ambition à revendre! Les idées sont nombreuses et témoignent d'une vision de l'avenir prometteuse pour le SEOM.

Un plan triennal ambitieux

Le Conseil des personnes déléguées a récemment adopté le plan triennal proposé par le Conseil d'administration. Des propositions ont été débattues et des modifications ont été apportées pour tenir compte du point de vue des personnes déléguées.

Nous nous proposons collectivement de prendre le virage de la modernité et de revoir en profondeur les façons de faire qui se sont développées au fil du temps, mais qui n'ont pas été révisées de manière systématique par la suite.

L'informatisation et l'archivage des divers documents ou dossiers constituent des enjeux de taille pour les prochaines années. Le maintien et le renforcement des liens avec les membres nous préoccupent tout particulièrement. Nous tenterons de développer des outils de communication et des formations répondant mieux à vos besoins. De plus, nous nous attaquerons aux finances du SEOM en révisant les politiques qui nous gouvernent et en

réévaluant le bail du siège social qui arrive à échéance. En matière de relations de travail, nous misons sur l'arrivée de deux nouvelles personnes conseillères pour améliorer le service aux membres et réaffirmer notre rapport de force face à l'Employeur. Il ne s'agit que d'un bref aperçu de ce que nous envisageons pour les membres. Tout un programme en perspective!

Déjà en marche vers les prochaines négociations nationales

Depuis quelques semaines, une délégation s'affaire à préparer les propositions qui seront débattues lors du VII^e Congrès de la FAE. Comme toutes les décisions à prendre concernant les instances et mécanismes entourant la négociation nationale, nous prenons le temps de définir le syndicalisme que nous voulons et les améliorations que nous souhaitons proposer au fonctionnement actuel. À n'en pas douter, les idées foisonnent et une grande préoccupation émerge : celle d'un syndicalisme toujours plus près de sa base et à l'écoute de cette dernière.

Bien qu'il soit impossible de prédire quelles propositions seront adoptées par le Congrès, sachez que vos élus locaux écoutent avec attention et en tirent les leçons qui s'imposent pour leur propre gouverne!

Dans les prochains mois, plusieurs instances et divers comités seront appelés à se prononcer sur les moyens de mettre en œuvre nos ambitions. Avec la mise en commun des idées et des énergies, je suis convaincue que des retombées concrètes se feront sentir et que les résultats seront au rendez-vous.

DANS CE NUMÉRO :

**Stage probatoire :
voici peut-être venue
l'heure de la première
évaluation!** 2

**Le droit à
l'AUTODÉTERMI-
NATION** 2

**Problèmes avec vos
parents ou avec... vos
« transparents »?** 3

**Bourse jeune
raccrocheuse
lauréate 2017** 3

**Humanité, écoci-
toyenneté, respect,
ouverture, solidarité
Tous héros, unis dans
la différence!** 4

CALENDRIER



Conseil fédératif
17 novembre 2017

**Conseil des personnes
déléguées**

6 décembre 2017

Stage probatoire : voici peut-être venue l'heure de la première évaluation!

Sébastien VINCENT
conseiller au primaire

Dans notre édition précédente¹, nous indiquions aux enseignantes et enseignants détenant une qualification légale autre qu'un brevet qu'il était de leur responsabilité de s'assurer du renouvellement de leur qualification et, le cas échéant, de la réalisation de leur stage probatoire. Allons-y voir de plus près.

À partir de quel moment une personne est-elle considérée en stage probatoire?

L'article 18 du *Règlement sur les autorisations d'enseigner*² stipule que « les heures d'enseignement sont comptabilisées aux fins du stage probatoire si elles sont dispensées pour un même employeur en exécution d'un contrat de travail d'au moins 200 heures au cours de 12 mois consécutifs ».

Considérant que la CSMB reconnaît un temps moyen de quatre heures d'enseignement par jour de classe et que nous sommes rendus en novembre, il est probable que le temps soit venu pour certaines personnes de planifier une première évaluation dans le cadre du stage probatoire.

Rôle de la direction dans le cadre du stage probatoire

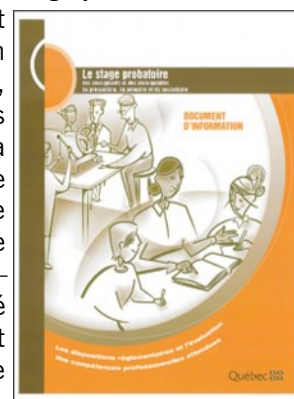
L'article 19 précise que la direction « est responsable de l'accompagnement et de l'évaluation du stagiaire. Si le stage est effectué dans plusieurs établissements, le directeur de chacun est responsable de cet accompagnement et de cette évaluation ». L'article 20 mentionne que toute direction doit remettre à la personne en stage probatoire un premier rapport d'évaluation contenant son appréciation au regard de l'atteinte de l'objectif du stage lorsque cette dernière a dispensé entre

200 et 300 heures d'enseignement. Si ce n'est fait au moment où les heures ont été dispensées, il importe d'en discuter rapidement avec la direction.

De plus, l'article 21 indique que, si le rapport d'évaluation révèle des lacunes significatives, la direction doit mettre en place les mesures nécessaires pour que la ou le stagiaire puisse y remédier.

Responsabilité de la personne en stage probatoire

Celle-ci doit notamment s'approprier la documentation relative au stage probatoire, collaborer avec la direction, ses collègues et son mentor, s'il y a lieu. Pour en savoir plus sur le processus détaillé du stage probatoire, il faut lire le document *Stage probatoire – Document d'information* publié par le Ministère de l'Éducation et disponible sur notre site Internet³.



Des questions ou des difficultés après avoir entrepris des démarches auprès de la direction? Contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM.

¹ *Syndicalement vôtre*, octobre 2017 (vol. 24 no 5), p. 2 disponible à <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Vol-24-no-5.pdf>.

² <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%202>.

³ <http://seom.qc.ca/stages-et-insertion-professionnelle/>.



Le 22 novembre 2017 de 19 h à 21 h 30

Centre St-Pierre, salle 100
1212, rue Panet
Montréal

Problèmes avec vos parents ou avec... vos « transparents »?

Benoît COUTU
vice-président à la vie professionnelle

« Je suis transparente! » « Je suis transparent! »
Avez-vous déjà entendu la direction de votre établissement faire état de sa transparence? Souvent? C'est probablement vrai, si cela est affirmé avec autant de conviction! La présentation du budget révisé de l'établissement est d'ailleurs une excellente occasion pour constater à quel point votre direction est transparente ou non...

Le CPEE et le budget révisé

En cette période de l'année scolaire, les budgets révisés¹ des établissements sont présentés au conseil d'établissement (CÉ). La présidence du CPEE peut donc ajouter le « budget révisé » comme point lors d'une rencontre du CPEE qui précède son dépôt au CÉ². Une ventilation des dépenses doit y être déposée, faisant état des revenus et des dépenses de l'établissement, classés selon les neuf (9) fonds budgétaires des écoles ou centres de la CSMB. Ce sera l'occasion pour le CPEE de faire des recommandations sur l'utilisation de certains montants, ou encore de faire le suivi de certaines mesures budgétaires dédiées à votre école ou centre. Ces mesures dédiées, avec le solde pour l'établissement, doivent y être identifiées par leur titre ou leur numéro d'identification du MÉES³. En toute transparence!

Le Comité EHDAA et le budget révisé

La mise à jour du budget de votre école est aussi très importante pour votre comité EHDAA. Les membres de ce comité doivent avoir accès à toute l'information pertinente qui leur permettra de dresser un portrait de l'école, tant au niveau des besoins que des ressources disponibles. Le comité EHDAA fait ses recommandations

notamment sur la mise en place des services offerts par le personnel technique⁴, enseignant⁵ ou professionnel⁶, i.e. sur l'utilisation des sommes allouées par la convention collective⁷ et les mesures budgétaires⁸. Ces informations sont fournies par la direction de l'école. En toute transparence!

La direction peut faciliter la transmission de l'information

Il est possible que des documents qui font état du budget de votre établissement soient produits à l'interne. Ainsi, ils peuvent être différents d'une école ou d'un centre à l'autre. De ce fait, il revient à la direction de faciliter l'accès et la disponibilité de ces informations au personnel. En toute transparence!

S'il vous est difficile, voire impossible d'obtenir des réponses claires au sujet du budget de votre école ou de votre centre, n'hésitez pas à communiquer avec la personne répondante de votre établissement. Nous serons heureux de vous aider. En toute transparence!

¹ Budget prévisionnel de juin mis à jour, basé notamment sur l'effectif scolaire officiel du 30 septembre.

² Clause 4-2.02 1 o) de l'Entente locale.

³ Exemple : « mesure 15013 - École Montréalaise : 1 250,00 \$ ».

⁴ Exemple : éducation spécialisée.

⁵ Exemple : orthopédagogie.

⁶ Exemples : orthophonie, psychoéducation.

⁷ Exemples : mesures 15373 ou 15376 (annexes XV et XXXIII de l'Entente nationale).

⁸ Exemples : mesures 15010 (milieu défavorisé) et 15020 (soutien à la persévérance).



Véronique Lécuyer
Lauréate 2017




**BOURSE
JEUNE
RACCROCHEUSE**

FAE
FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT

Humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture, solidarité

Tous héros, unis dans la différence!

Christian PAGE
conseiller à l'éducation des adultes

 Cette année, le thème du concours héros 2017-2018, du 5 septembre 2017 au 26 mars 2018, se présentera comme une ouverture à l'autre, une lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination.

Malheureusement, nous le constatons, les années présentes prouvent ici et partout que le racisme et toute forme de discrimination sont bien réels. Que pouvons-nous faire? Que nous réserve l'avenir?

Et bien, c'est une belle occasion de se lever en héros que nous sommes devant le déluge d'intolérance qui se lève sur notre monde et d'exprimer, en toute liberté avec imagination et créativité notre refus de baisser les bras en participant au concours héros!

Chaque enseignante et enseignant qui désire s'impliquer cette année dans ce concours devra s'inspirer de l'une des 5 valeurs héros : l'humanité, l'écocitoyenneté, le respect, l'ouverture, la solidarité. Quelle belle façon de mettre de l'avant une éducation basée sur l'inclusion, l'ouverture aux autres cultures et le respect.

Deux façons de participer

Le concours héros

Les enseignantes et les enseignants doivent soumettre à la FAE un ou plusieurs projets avec leurs élèves d'ici le 26 mars 2018. Pour s'inscrire et obtenir plus d'informations, consulter le site de la FAE sous l'onglet héros¹.

Comme par le passé, le projet peut être individuel, de classe ou d'école, 5 000 \$ seront distribués aux projets gagnants selon les modalités suivantes :

75 \$ pour un projet individuel
200 \$ pour un projet de classe
300 \$ pour un projet d'école

Il y aura des remises de certifications aux participantes et aux participants et remise de la bannière héros pour la classe ou l'école.

La grande rédaction

Les élèves sont invités à rédiger une lettre d'opinion contre le racisme ou toute autre forme de discrimination d'un maximum de 600 mots.

Ce volet ne concerne que les élèves des enseignantes et enseignants de la 4^e et 5^e secondaire, de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle ou des parcours de formation axée sur l'emploi (FPT et FMS).

Les textes seront soumis au jury de la formation professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Les prix? Un stage de deux jours au quotidien La Presse ou une formation de 3 jours avec Amnistie internationale. Un autre prix reste à déterminer.

Ne manquez pas le rendez-vous!

Participez en grand nombre, soumettez vos projets ou vos textes et devenez, vous aussi, des héros!

¹ lafae.qc.ca/heros ou bien sur Facebook <https://www.facebook.com/mouvementheros/?fref=ts>.



Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.